CORRESPONDANCE

Nous avons reçu, de notre ami François Chapon, Conservateur de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet, la lettre suivante :

Université de Paris

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE JACQUES DOUCET

Paris, le 7 juillet 1976.

10, Place du Panthéon

Cher Claude Martin,

Puis-je vous demander l'hospitalité du Bulletin des Amis d'André Gide pour insérer le rectificatif d'allégations qui portent atteinte au bon renom de la Bibliothèque Doucet et à la qualité professionnelle de ses collaborateurs ?

Je lis dans l'Avertissement de la *Correspondance* Ghéon-Gide, p. 131 : "A la Bibliothèque Doucet, les lettres de Ghéon ne sont pas encore classées et elles ont été presque toutes dépouillées de leurs enveloppes."

Quelques précisions me paraissent nécessaires, d'autant plus qu'il s'agit du travail de mes prédécesseurs.

Ces lettres ont été classées avant d'être scellées en octobre 1956, à la demande des ayants-droit. Faut-il rappeler que classer comporte non seulement inventaire, estampillage, foliotage, mais signifie, selon le dictionnaire Robert, "mettre dans un certain ordre, mettre à sa place, dans un classement"? La correspondance en question a été rangée chronologiquement dans l'ordre des dates inscrites par l'auteur ou par le récipiendaire.

L'interprétation de ces dates n'appartient pas au bibliothécaire, qui doit demeurer neutre, mais à l'éditeur scientifique. Qu'aujourd'hui celui-ci diffère dans ses conclusions de celles d'André Gide, lorsqu'il datait ces lettres, n'implique pas pour autant qu'elles ne sont pas *encore* classées. Les critères de classement sont seulement différents. Ce fait est bien distinct, dans son acception, de celui de non-classement qui implique désordre.

Pendant la période où cette correspondance fut cachetée avant la décision, par les héritiers respectifs, de sa publication, un catalogue recensant les documents pièce à pièce permettait déjà d'en connaître le volume matériel et le profil chronologique dans les conditions indiquées ci-dessus.

L'écriture de Marie Dormoy et de son assistante atteste l'époque où furent effectués ces travaux : voici plus de vingt ans.

Quant aux enveloppes, dont la disparition — tel que le constat en est formulé — paraît aussi à notre charge, elles ne figuraient pas dans le legs André Gide. Vous avez vous-même trop souvent utilisé les archives du Fonds Doucet pour ne pas témoigner que les enveloppes, selon une loi élémentaire de la bibliothéconomie, y sont gardées chaque fois que leur destinataire les a conservées.

En vous remerciant d'accueillir cette mise au point qui n'appelle, il me semble, aucune polémique et rétablit en toute équité la justesse des faits, je vous prie, cher Claude Martin, de croire à ma fidèle amitié.

François CHAPON, Conservateur de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet.